



Dette publique au Sénégal : limiter les effets de la crise sur l'économie nationale ?



Le Zoom est un document hebdomadaire qui vise à donner un aperçu sur une thématique considérée comme tendance lourde dans la période couverte.

Dette du Sénégal : ce que l'on sait du nouvel accord avec le FMI

Le mémorandum porte sur un programme d'une durée de 36 mois, d'un montant d'environ 2,2 milliards de dollars pour la période 2026-2029, selon un communiqué de l'institution. Il s'agit d'un dispositif reposant sur trois piliers essentiels, selon Majdi DEBBICH, représentant du FMI au Sénégal, interrogé par un média sénégalais, dans la foulée de l'annonce de l'accord : « *le rétablissement de la soutenabilité des finances publiques à moyen terme, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, notamment des finances publiques, et enfin la promotion d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois* ». Face à la presse, les autorités sénégalaises ont présenté l'accord comme un Plan de traitement de la dette du Sénégal (PTDS). Selon le ministre Cheikh DIBA, ce plan vise à améliorer le profil de la dette à moyen et long terme, à réduire les vulnérabilités liées à l'endettement public et à restaurer la capacité de l'État à financer le développement.

(Source : <https://www.bbc.com/afrique/articles/c5yd45er5q9o>)

Accord entre le FMI et le Sénégal : et maintenant ?

Le prêt du FMI est nettement inférieur aux besoins réels du Sénégal, mais il offre une base solide permettant au pays d'obtenir des financements supplémentaires. « *L'intérêt stratégique de l'accord réside donc, moins dans son montant que dans l'effet de confiance et de levier qu'il peut produire auprès des bailleurs, créanciers et investisseurs* », explique Amath NDIAYE, économiste et chercheur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Si l'accord offre un répit à ce pays, il ne porte que sur la dette extérieure et non sur la dette libellée en CFA, qui connaît une croissance exponentielle. Pour Robert BESSELING, Directeur général de Pangea-Risk, « *cela signifie que le cadre commun n'est qu'une partie de la solution* », a-t-il commenté. « *En réalité, ils doivent aussi procéder à une restructuration de la dette intérieure, sur laquelle le FMI n'a aucun mandat* », a-t-il expliqué.

(Source : <https://information.tv5monde.com/afrique/accord-entre-le-fmi-et-le-senegal-et-maintenant-2835983>)

Gestion de la dette au Sénégal : après l'accord avec le FMI, bien négocier les prochaines étapes

Dans le nouveau cadre de gestion de la dette du G20, la diplomatie est un levier très important que le Sénégal pourrait activer et qui pourrait aider, notamment vis-à-vis de ses créanciers. De même, quel que soit le cas de figure, une forme de consolidation budgétaire avec une réduction des dépenses et une amélioration du recouvrement sera nécessaire pour dégager un espace budgétaire visant à faire face aux charges de la dette et, en même temps, préserver l'investissement et les dépenses sociales. C'est le moment pour l'État de réévaluer son portefeuille institutionnel, pour prendre les bonnes décisions sur les structures à conserver ou non. De la même manière, les coûteuses subventions sur l'énergie ne se justifient plus, au moment où l'énergie renouvelable est devenue meilleur marché et connaît une amélioration conséquente de sa technologie de production et de stockage. Orienter les subventions vers la création de capacités de long terme, dans ce domaine, serait une option plus pertinente. Dans la période où nous vivons actuellement, il devient impératif d'identifier et d'exploiter toutes les niches de rationalisation des dépenses et les opportunités de financement innovant.

(Source : https://www.seneweb.com/fr/news/Contribution/gestion-de-la-dette-au-senegal-apres-laccord-avec-le-fmi-bien-negocier-les-prochaines-etapes-parprofesseur-ahmadou-aly-mbaye_n_503667.html)

La soutenabilité de la dette publique au Sénégal

Plusieurs facteurs apparaissent déterminants pour renforcer la résilience des finances publiques sénégalaises. En premier lieu, l'amélioration de la gouvernance budgétaire demeure une condition essentielle. Le renforcement des mécanismes de contrôle et de suivi budgétaire constitue à cet égard un enjeu majeur. En deuxième lieu, la consolidation des ressources internes doit occuper une place centrale dans la stratégie de redressement. Cela implique non seulement un élargissement progressif de la base imposable, mais également une modernisation de l'administration fiscale et douanière, une réduction des niches fiscales peu efficaces et une intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Un troisième défi concerne l'efficacité de la dépense publique. Enfin, la préservation de la confiance des partenaires techniques et financiers reste un élément fondamental. Au-delà de ces différents leviers, l'enjeu principal demeure la construction d'un cadre de gestion des finances publiques capable de concilier soutenabilité de la dette, financement du développement et maintien de la confiance des investisseurs. C'est de cet équilibre que dépendra, à moyen et long terme, la capacité du Sénégal à préserver sa stabilité économique tout en poursuivant ses ambitions de transformation structurelle.

(Source : <https://www.financialafrik.com/2026/09/04/la-soutenabilite-de-la-dette-publique-au-senegal-entre-ajustement-budgetaire-programme-du-fmi-et-eventuelle-restructuration/>)

Pourquoi la crédibilité de l'État sera le véritable moteur de la relance

Si l'intervention du FMI offre un cadre de référence rassurant pour les partenaires techniques et financiers, elle ne garantit pas, à elle seule, l'afflux d'investissements privés. Le Dr. Mohamed NDIAYE résume cet équilibre délicat par une image explicite. « *Le FMI peut contribuer à ouvrir la porte du financement international ; c'est la qualité et la constance de nos réformes qui permettront aux investisseurs d'entrer et surtout de rester* », a-t-il souligné. L'économie sénégalaise doit, ainsi, opérer une transition structurelle : passer d'une posture de recherche constante de capitaux pour éponger les déficits, à une logique de création de richesses via la transformation locale, l'agro-industrie, le numérique et la valorisation du capital humain. En définitive, l'accord avec le FMI et le lancement du PTDS posent les bases d'un redressement nécessaire. Mais le succès ultime de cette nouvelle feuille de route dépendra exclusivement de la capacité des autorités à exécuter des réformes en profondeur, à assainir la dépense publique et à bâtir un environnement économique prévisible et attractif.

(Source : https://www.seneweb.com/fr/news/Economie/accord-fmi-et-gestion-de-la-dette-pourquoi-la-credibilite-de-letat-sera-le-veritable-moteur-de-la-relance-dapres-dr-mohamed-ndiaye_n_503352.html)

Nb: le contenu des articles n'engage que leurs auteurs.